**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 78 (1927)

Heft: 7

**Artikel:** Contribution à la question de l'élagage naturel

**Autor:** A.P.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-784672

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Période	Surface ha	Cube exploité à l'ha m³	Produi par m³ Fr.	t brut par ha Fr.	Produ par m³ Fr.	it net par ha Fr.
Taillis fureté						
1881—1901 1901—1910 1911—1920	131 121 121	4,80 $4,24$ $3,60$	$   \begin{array}{c}     15,09 \\     18,87 \\     26,27   \end{array} $	$78,80 \\ 80,03 \\ 94,66$	$9,00 \\ 10,44 \\ 14,06$	44,70 44,24 50,66
Futaie						
1881—1900 1901—1920	141 178	2,27 $2,78$	$\begin{vmatrix} 13,56 \\ 20,18 \end{vmatrix}$	29,13 $72,45$	9,48 $13,53$	19,85 37,61

Le fait peut paraître étrange et l'on pourrait croire que le taillis est plus avantageux que la futaie. Le rendement relativement faible de celle-ci pendant les vingt dernières années provient de ce que la plus grande partie des futaies où les coupes ont été pratiquées étaient difficilement accessibles (à tel point qu'elles étaient restées jusqu'alors inexploitées). Ces peuplements ont donné une forte proportion de bois de feu, dont le produit a à peine payé les frais d'exploitation. Les taillis en revanche étaient situés plus près des centres et ont du bois de meilleure qualité.

Comme Veytaux, toutes les autres communes de la région du lac ont commencé la conversion de leurs taillis et, sous peu, les taillis furetés du canton de Vaud auront disparu.

# Contribution à la question de l'élagage naturel.

Répondant à l'invitation de notre cher rédacteur, je me permets de porter ma petite pierre à l'édifice, dans la question de l'élagage naturel, soulevée par M. A. Schaeffer, et si magistralement introduite par le regretté professeur Schellenberg.

Privilégié d'avoir à travailler dans le Risoud, je me permettrai d'y convier derechef les lecteurs du journal, qui connaissent déjà la réputation de cette grande forêt. Comme on le sait, ce vieux massif fournit au commerce une proportion relativement élevée de bois propres de nœuds, des bois d'une grande finesse et des arbres de forme impeccable. Le Risoud est une ancienne forêt à

ban, mise en réserve à cause de sa situation couvrant la frontière : c'est ce qu'on appelait autrefois un « bois d'avenue ».

Maintenant, dans les autres parties de la Vallée de Joux les bois banalisés ne manquent pas non plus. Il y en a partout, des deux côtés de la vallée, à toutes les altitudes. Le Chenit à lui seul en possède un grand nombre, aux Grandes Chaumilles, à la Rolaz, au Chalet à Roch, aux Grands Plats, aux Grandes Roches. Les anciens maîtres du pays, LL. EE., usaient fréquemment de ce moyen de protection de la forêt. On leur doit des peuplements intéressants. On leur doit la conservation d'une race d'arbre aux formes parfaites, faisant tache dans les massifs dégénérés des bois de pâturage. La conservation de station en station à travers toute la montagne de ces îlots, de ces noyaux d'arbres de belles formes, contribue certes à favoriser dans le rajeunissement l'apparition de plantes de bone race. Tout au début de leur histoire, ces bois à ban ont dû souvent ressembler à des oasis dans le désert créé par les exploitations exagérées.

Aujourd'hui encore l'on reconnaît en général ces bois réservés à la propreté du fût des arbres qui les constituent. Ceci les rapproche des bois du Risoud et l'on pourrait s'attendre à constater tout à travers ces bois banalisés les mêmes conditions, les mêmes qualités qui font la réputation du Risoud.

Toutefois cela n'est pas. Nous n'irons pas jusqu'à nier l'analogie dans la qualité des bois produits de part et d'autre. Il y a certes une identité de race. Tous les bois réservés produisent du bois fin, à veine serrée. Mais l'absence de nœuds, apanage du Risoud, ne se trouve pas dans la même mesure dans tous bois à ban. Devant les faits il faut en convenir. L'on ne peut pas se dérober devant cette constatation. Certains de ces bois trompent l'attente de l'acquéreur. Extérieurement ils peuvent être parfaits, mais lorsqu'on les découpe, lorsqu'on examine les lambris sortis de la multiple l'on est confondu parfois devant la quantité de mauvais nœuds. L'état de la banalisation crée donc en général la belle forme extérieure: mais il ne lui est pas donné d'amener tous les bois individuellement à une qualité supérieure. Même il existe des massifs entiers qui trompent avec ensemble. Assemblée imposante d'individus parfaits, sélectionnés, colonnade superbe sous branches jusqu'à 12 ou 15 mètres de hauteur, type de forêt serrée. qui semble favoriser la rapide dessication des branches inférieures : tout cela un trompe-l'œil. Ouvrez ces bois et — dans certains cas — ils sont noirs de nœuds. Ils ne répondent aucunement à ce qu'ils semblent promettre.

Ainsi il ne suffit pas d'immobiliser une forêt par une déclaration de ban pour obtenir du bois de qualité. Le facteur cultural ne peut être exclu. L'abstention des exploitations n'est pas une panacée. Nous aimons à appuyer là-dessus, parce qu'on a voulu tirer des conclusions trop optimistes de l'apparence extérieure des bois à ban. En les comparant aux bois branchus et coniques des pâturages voisins, l'on a voulu condamner le jardinage et l'éclaircie, comme étant des procédés tendant à augmenter la nodosité et à favoriser la grossièreté de la fibre. L'on a cherché dans l'aspect extérieur des bois à ban des arguments en faveur de la forêt équienne, de la forêt étagée par classes d'âge.

Or, en pratique les choses ne sont pas si simples, ou plutôt elles sont ramenées aux types de forêt décrits par M. le professeur Badoux. Ce qui est déterminant pour l'élagage naturel, c'est d'abord le point de départ, forêt régulière, forêt irrégulière, ensuite le traitement, l'intervention de l'homme.

Le Risoud, producteur de bois propre, lorsqu'il a été mis à ban était déjà une vieille forêt, c'est-à-dire que les éléments âgés de ce massif atteignaient alors déjà 100 à 200 ans.

Auparavant, avant qu'on lui appliquât cette mesure plus sévère de conservation, la forêt a dû être traitée par une sorte de jardinage inconscient. Cela était dû à la rare qualité même de ses meilleurs produits. Les habitants, en vertu du droit de bochérage, y prélevaient leur bois industriel (construction, couverture, ancelles). Toutes les habitations étant en bois en majeure partie, le toit et les à-côtés couverts d'ancelles ou tavillons, la consommation de bois fin était très forte. Pour fendre des ancelles, il fallait choisir des arbres spéciaux, de nature particulière. Ces bois de fente ne se trouvent pas groupés à l'ordinaire, mais ci et là dans les massifs. L'usage même fait, au début de la colonisation, des bois du Risoud comportait donc un grossier jardinage, une extraction par pieds isolés. Ce mode de traitement, qui s'est continué jusque dans les temps modernes, a eu l'avantage de rompre l'uniformité des peuplements, ou plutôt de la prévenir. Dicté par

l'intérêt et non par le respect pour la forêt, ce procédé a eu du bon quand même.

A quelque chose malheur est bon. Le décret de banalisation au cours du XVIII<sup>me</sup> siècle s'est donc adressé à une forêt appauvrie peut-être, maltraitée, cela se peut, mais de nature irrégulière, jardinée. Il a eu pour effet de sauver en faveur des exploitants du XX<sup>me</sup> siècle une partie des meilleurs bois du Risoud, comme il a permis à l'ensemble de la forêt de reconstituer le capital considérable que nous avons eu le bonheur de constater. La forêt a pu se serrer, par endroit, et accumuler un cube excessif; mais comme la forêt à la base de ces parcelles aujourd'hui souffrant de pléthore était une forêt irrégulière, l'élagage naturel s'est fait dans les bonnes conditions énoncées dans l'article de M. Badoux. Rien d'étonnant que ces massifs renferment une haute proportion de bois propres de nœuds.

Il n'en est pas ainsi du plus grand nombre des parcelles mises à ban sur les autres points du territoire. Là, il s'agissait de sauver, non un ancien peuplement comme le Risoud, mais, au milieu d'une montagne parcourue par le bétail, de sauver, dis-je, la forêt devant le zèle des défricheurs. Abergement et destruction du bois étaient des termes synonymes. Que la coupe rase ou l'incendie des forêts étaient la règle générale cela ressort du fait même que les bois à ban sont répartis de point en point à travers tout le territoire. La sagesse des hauts forestiers de LL. EE. consistait à assurer ainsi des refuges de dimensions modestes, il est vrai, mais pour cela aussi plus nombreux, comme des jalons de la forêt, des embryons pour la conservation ou la reconstitution du boisement.

Sans doute, où cela était possible, c'était un massif préexistant qui était banalisé. Mais il est facile de concevoir que, souvent, c'est simplement la nature de la localité qui la faisait choisir comme réserve. Les bois à ban possèdent en général des sols rocailleux ou rocheux même, donc des parcelles impropres au parcours des bestiaux. Comme il est facile de l'observer aujourd'hui encore, ce sont surtout les endroits rocailleux, peu propices au parcours, qui offrent les meilleurs refuges à la régénération naturelle; ils se protègent eux-mêmes contre l'incursion du bétail. S'il a été écrit que la régénération envahissait de préférence les bonnes combes du pâturage et que les côtes rocheuses allaient se

dénudant, cela ne répond pas du tout à la réalité ni à la logique des choses. C'est une affirmation à priori pour étayer une argumentation boiteuse. Cela par parenthèse.

Nous voyons donc de nombreux bois à ban se constituer sur la base d'un semis uniforme et du même âge, assez semblable à la plantation artificielle choisie comme exemple par M. Badoux. L'on comprend donc que dans ces bois réservés équiennes, peu ou pas éclaircis, les conditions de l'élagage naturel n'aient pas été aussi favorables que dans les peuplements jardinés du Risoud; qu'ainsi nous ayons obtenu, il est vrai, des bois à veine serrée, mais en même temps mal nettoyés de leurs branches, la lenteur de l'accroissement n'arrivant pas à recouvrir les cicatrices des branches tombées tardivement, avant que la décomposition les ait noircies.

Il est donc facile de tirer de cet exemple une conclusion favorable de plus en faveur du traitement par le jardinage.

Pour terminer citons encore une certaine forêt de côte où, au contraire des bois à ban, l'on constate un accroissement extrêmement vigoureux. Peu d'arbres parmi les plus gros dépassent ou même atteignent l'âge de cent ans, alors que dans la généralité les bois les plus anciens du Risoud atteignent aujourd'hui trois à quatre siècles, et c'est la généralité pour les arbres au-dessus de 50 cm.

Cette forêt de côte, peu élevée au-dessus du fond de la vallée, est aussi une forêt jardinée, probablement de tous temps. Seulement par sa situation d'un accès très facile, à faible altitude, longée par une grande route qui aura toujours favorisé son exploitation, on ose conclure que les exploitations y ont été menées bon train et que le jardinage n'a pas été pratiqué à la manière lente, comme dans le Risoud, bien au contraire. Conclusion : la forêt a été maintenue dans un état plutôt clair. La régénération, favorisée par un sol de toute fertilité comme par le mélange des essences, a toujours été très facile et son développement est exubérant dès le bas âge. Cette exubérance, cette fertilité se manifestaient certainement par une nodosité plus puissante déjà chez les jeunes sujets, animés d'une croissance folle.

La conséquence ? C'est la difficulté pour des jeunes arbres si fortement branchus, de se nettoyer de leurs branches basses, cela aussi à cause de l'état très clair de la forêt, la lumière favorisant la végétation jusqu'au pied des arbres.

Or les arbres de cette forêt de côte, à l'état adulte, aujourd'hui, s'ils sont porteurs de houppiers très développés, exhibent néanmoins des fûts de 8 à 10 m au moins sans branches. Ils produisent la meilleure impression de propreté sur le visiteur. Ils ont fort bel aspect et on se laisse volontiers séduire par la propreté apparente de ces troncs superbement moulés, qui en moins de 100 ans atteignent jusqu'à 80 cm de diamètre.

Mais voici que, passés à la scie, ces arbres se montrent sous un jour différent, inattendu. Ils sont affligés de nœuds noirs nombreux. Ils procurent ainsi une forte désillusion à des acheteurs non prévenus. Ici donc le jardinage semble être en défaut; il ne donne pas les résultats escomptés.

Ce cas un peu spécieux peut servir de tempérament à tout emballement. Il montre que l'exagération des coupes claires, l'exagération dans le dosage de la lumière pour entraîner après elle des conséquences néfastes, tout comme exagération contraire.

Ces forêts de côte, d'un accroissement si remarquable (8-10 m³), pourraient et devraient être maintenues plus serrées afin d'engager la régénération à s'allonger en s'effilant, plutôt que de s'étaler en se couvrant de branches fortes et nombreuses. L'élagage naturel serait plus facile et, sans diminuer notablement le cube produit, la qualité obtenue serait meilleure.

Ces trois exemples, pris dans une région restreinte, montrent une fois de plus l'influence du passé sur la qualité des produits.

A. P...y.

# Observations sur la détermination du matériel sur pied de la futaie donnant le plus grand rendement.

Par R. Niggli, inspecteur forestier à Château-d'Oex.

L'édition allemande du « Journal forestier » a publié dans ses derniers numéros plusieurs articles qui, à l'aide d'exemples cités et analysés, attirent l'attention sur les avantages des inventaires complets et répétés tels que les prescrit la méthode du contrôle. Ces articles ont aussi cherché à jeter quelque lumière